

**Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 9 Octobre 2017**

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Secrétaire de séance : Mme CROCHON

Remarques : néant

**2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

**A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

La commission s'est réunie le 2 octobre.

- Accord du conseil pour pose d'une grille d'aération à l'école (RADON)
- Mise aux normes des jeux de la cour de l'école
- Tables restaurant scolaire livrées : voir avec le fournisseur un problème d'entretien (plateaux qui se rayent)
- Préau parc arrière église réalisé : travail satisfaisant.

**- PROJET MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

Une étude de faisabilité + chiffrage du projet reçu ce jour en mairie comprenant :

- une MAM en rez-de-chaussée + un agrandissement
- et un locatif à l'étage

est présenté au conseil.

Coût estimatif (non compris les honoraires) du bâtiment MAM (179 m<sup>2</sup>) + abords immédiats: 240.000 € HT (soit 1340 €HT/m<sup>2</sup>) + 65.000 € locatif du 1<sup>er</sup> étage (83.9 m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal demande que le projet soit revu avec une extension toiture plate et bac acier ou ossature bois pour en diminuer le coût.

Financement : emprunt + loyers + subventions possibles (DETR). Pas de récupération de la TVA par le biais du fonds de compensation.

Le maire précise que ce projet peut impacter fortement les investissements pour le reste du mandat. Après avoir délibéré sur le bienfondé du projet et des impacts économiques au niveau du budget communal, du besoin de garde d'enfants sur la commune, le maire demande au conseil de se positionner pour ou contre l'approfondissement de cette solution d'aménagement. Etant entendu, qu'il ne s'agit pas d'un accord pour le financement de ce projet mais d'une étude.

Résultat du vote à main levée :

Pour approfondir le projet : 15 voix - 2 abstentions (M. Bouvier et S. Goyeau)

Pour un projet commun avec Famille Rurale halte-garderie et MAM : 1 voix (F. Mary).

Bien que cette dernière solution n'ait pas été soumise au vote, le maire propose que pour cette dernière option, il faudra rencontrer la présidente de Famille Rurale. En effet, on peut constater une charge de plus en plus importante au niveau de la fréquentation garderie. Pour la halte-garderie la fréquentation est fluctuante.

Le conseil municipal est d'accord pour avancer sur ce projet sans pour autant valider la construction d'une MAM.

- Accessibilité salle de gym : devis pour changer la porte d'entrée en cours.
- Salle de théâtre : défaut tôles de la toiture (une proposition de CBI avait été faite pour un avoir de 5000 €). Que fait-on ? Mr MARY rappelle qu'un projet d'extension de panneaux photovoltaïques est à l'étude et de ce fait modifiera la toiture. A voir en commission.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN

- Mr RENAUDET fait part d'une demande de busage à la Lucière : acceptée pour une nouvelle entrée d'exploitation (Mr MERCERON).
- Balayage des rues : pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive, la balayeuse n'a pas réalisé toutes les rues en raison d'un problème de temps. Mr GROLLEAU fait remarquer que depuis l'interdiction de désherber dans les caniveaux, le balayage est très important. Mr RENAUDET doit revoir l'entreprise avec laquelle nous avons passé un contrat de 15 km de rues balayées en 3 h.
- Panneaux d'entrées de la commune installés route de Boussais et route de Clessé. Ce dernier panneau ayant été pris en charge par l'auteur du sinistre.
- Location de la pelle pour curage fossés + terrassement aire de vidange de camping-car
- ONF pour réponse sur la parcelle de la sapinière à Nantilly : suite à l'envoi d'un courrier en recommandé, nous n'avons toujours pas de réponse. Cependant une demande d'achat a été formulée par une personne privée. Affaire à suivre.
- démonstration d'enrobé à froid. Nouveau système pouvant être intéressant.
- Chemins de la Poitevinière et de la Berthomelière : actes de vente signés cette semaine.
- Demande de limitation de vitesse à 70 km/h pour la traversée de Bellevue. Voir la DIRCO.
- Route de Pierlay : la route forme une cuvette et se dégrade fortement. A voir en commission.
- Chemin de Rochavelle vers la Denière : A voir également en commission car devrait être refait en totalité.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES :

1) Conseil des jeunes :

- présentation du projet parcours de santé réalisée ce jour au conseil. Les jeunes le présenteront également à l'association des randonneurs et à l'agglo.
- Election des jeunes nés en 2006 (+ 1 en 2005) le 21 octobre prochain à 11 h à la mairie avec participation au don du sang qui aura lieu ce jour-là.

2) Rythmes scolaires rentrée 2018 :

Enquête auprès des parents des 2 écoles envoyée dans la semaine avec la question : souhaitez-vous conserver la semaine des 4,5 jours ou bien revenir à la semaine des 4 jours ? A retourner à l'école ou à la mairie avant le 6 novembre.

Le 21 novembre lors du prochain conseil d'école, le résultat de l'enquête sera donné.

Prochain comité de pilotage le 30 novembre et vote du conseil en décembre.

Lecture d'un courrier de l'agglo du 26 septembre qui encourage vers une harmonisation du territoire par un retour à la semaine de 4 jours (transports scolaires notamment).

3) Restaurant scolaire

Semaine du goût en cours avec le thème du cirque.

Prévoir en commission animation le nécessaire pour l'entretien des tables et de la cuisine lors des locations.

Mr MINOZA a repris son activité et pourra de nouveau fournir la cantine en légumes bio.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Absence de Mme PICHERIT.

E) COMMUNICATION

Une réunion de la commission a eu lieu pour préparer :

- la réunion publique du 14 novembre. Diaporama à réaliser à partir des différents diaporamas présentés lors des vœux du maire depuis 2014.
- Bulletin municipal : un groupe de travail constitué de D. Boussard + S. Robin + G. Renaudet + E. Rambault + F. Choloux pour revoir la présentation actuelle du bulletin.

- Site internet : à réactualiser régulièrement (entreprises, agriculture, photos, etc...)

Informations diverses données par Mr le Maire :

- Installation d'un cirque du 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre sur le parking de la salle de sports: 46 € pour les 3 jours
- Production photovoltaïque 2016/2017 de 35000 kWh pour la salle de gym représentant une recette de 5.344,64 €.
- Information de Famille Rurale : le foyer des jeunes est fermé jusqu'aux vacances de la Toussaint pour des raisons de débordement et de comportements non conformes au règlement intérieur.
- AG de l'école Notre-Dame le 12 octobre, de la gym le 13 octobre.
- Visite du Crédit Agricole pour déplacement du DAB : actuellement 2000 retraits par mois. Installation d'un « kiosque » sur la place St Martin : emplacement à définir.
- Réception d'un courrier de l'association « L'escale » en date du 27 juillet qui propose l'accueil de demandeurs d'asile dans la commune. Rendez-vous demandé par le Sous-Préfet et le directeur de la DDCSPP (Cohésion Sociale) avec le maire.
- Animaux morts trouvés dans un champ : un courrier recommandé a été adressé au propriétaire. Depuis l'animal a été enlevé.
- Sculpture sur la souche devant la salle des fêtes : proposition de réaliser une chouette effraie (emblématique du bocage). Accord du conseil.
- Courrier de Mr HAY : motion sur la réduction des crédits d'impôts pour les travaux d'isolation à transmettre à la préfecture, au Député et au Sénateur.
- Achat des Sapins pour Noël (Mme ROBIN ne participe pas au débat) : 5 sapins sont commandés au lieu de 10 précédemment : mairie, église, cantine et 2 aux écoles.
- Prochains conseils à 20 h le 6 novembre, 4 décembre et 8 janvier 2018.
- Vœux du maire : 12 janvier à 19 h 00.
- Proposition pour exposer un « village provençal » en miniature devant la mairie en décembre. Accord du conseil.

**3) Mise en place du nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale (R.I.F.S.E.E.P.) : INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL**

Pour information, après le CTP de Novembre, le conseil sera amené à voter sur le nouveau régime indemnitaire devant remplacer l'actuel régime pour les agents titulaires.

Ce nouveau régime vise à valoriser l'exercice des fonctions en tenant compte de l'expérience professionnelle notamment. Les indemnités sont liées au poste de l'agent et non plus au grade détenu dans la collectivité. Il est précisé que le montant des indemnités actuelles détenues par chaque agent sera transposé dans le nouveau régime.

#### 4) **PLUi : ouverture du cahier de concertation**

- Un cahier de concertation est ouvert en mairie pour le dépôt des remarques ou observations éventuelles du public. Toute personne intéressée est invitée à se déplacer en mairie pour émettre des éventuelles remarques.

- La commune s'est engagée dans la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau et des haies sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ, chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire réalisé par le bureau d'étude NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant) : rappel des membres du groupe de travail élu en avril 2017 : Bertrand CHATAIGNER, François MARY, Gilles RENAUDET, François CHOLOUX, Emmanuel RAMBAULT, Dominique BOUSSARD et Christian BLOT.

- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant :
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)
  - de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides, aux cours d'eau ou aux haies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de constituer le groupe.

**5) PLU Bressuire : modification n° 4**

Le maire donne connaissance au conseil municipal des principales modifications du PLU de Bressuire : Corrections d'erreurs matérielles, stade de Noirterre, rectification de zones en Npi, etc... document disponible au secrétariat de la mairie.

Avis favorable à l'unanimité.

**6) Décision modificative n° 3 du budget général : acquisition de matériels divers et mobilier**

Vu le vote du budget primitif 2017 de la commune de CHICHE ;  
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative suivante :

***Investissement Dépenses***

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
21318/1100	Installations, matériel et outil. techniques	- 15.000,00
2184/1114	Mobilier	+ 5.000,00
2188/1114	Autres immobilisations	+ 10.000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Avis favorable à l'unanimité.

**7) Facturation des ¾ h de surveillance des enfants le mercredi midi**

Afin de pouvoir facturer par la commune et non par l'Agglo, ce moment de surveillance des enfants des écoles à la sortie du mercredi midi, le conseil municipal décide de reprendre le libellé ainsi qu'il suit « Accueil parascolaire » du mercredi midi ( rappel tarif voté : 1,10 €/mercredi.)

**8) Questions diverses**

Publication arrêté préfectoral autorisant la construction de 3 éoliennes sur la commune de CHICHE en date du 4 septembre 2017 délivré à la « SAS Eoliennes Chemin Vert ».

Période d'affichage : 19 septembre au 20 octobre 2017.